



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 84118

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conclusions du rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat sur la situation des femmes au sein de notre outil de défense. Les effectifs de femmes officiers sont en effet caractérisés par une forte érosion, posant ainsi la question de l'existence d'un « plafond de verre » dans les armées. La durée moyenne de service des femmes officiers représentait la moitié de celle des hommes officiers (12,6 ans contre 24,7 ans). Selon ce rapport, les départs prématurés de femmes officiers posent la question de la rentabilité de leur formation, de la perte des compétences qu'elles apportent à l'institution militaire et de l'affaiblissement du vivier de recrutement pour l'accès des femmes aux grades les plus élevés. Ce rapport indique en effet que l'accès aux plus hautes responsabilités des femmes est encore limité dans les armées (moins de dix femmes à ce jour ont été admises au Centre des hautes études militaires (CHEM) qui permet un déroulement de carrière optimal). Il lui demande de lui préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

En vue d'optimiser la carrière des officiers féminins, diverses actions ont été engagées depuis 2013 par le ministère de la défense, parmi lesquelles peuvent être mentionnées : - le développement d'une politique familiale permettant de concilier vie privée et vie professionnelle (implantation de crèches dans chaque base de défense, instauration de dispositifs d'aide à la garde d'enfants). En outre, la situation familiale est systématiquement prise en considération pour définir le lieu des affectations et fixer les dates des mutations, notamment lorsqu'un couple est composé de deux militaires ; - l'amélioration de la visibilité de la place des femmes au sein des armées au moyen d'une communication étendue et d'une valorisation des parcours des femmes officiers ; - la féminisation de l'encadrement, notamment dans les écoles et les centres de formation ; - l'accompagnement des femmes s'agissant de l'accès aux différentes étapes de la carrière d'officier : école d'état-major, école de guerre (avec prise en compte au titre des conditions de présentation des périodes de disponibilité pour raison familiale). De plus, conformément aux orientations fixées par le ministre de la défense, la présence d'au moins une femme chaque année au nombre des auditeurs du centre des hautes études militaires est un objectif afin de constituer un vivier de cadres féminins. Dans ce contexte, en 2014, le taux de féminisation du personnel militaire a atteint 15,3 % et celui du personnel officier 13,9 %. Dans son discours prononcé au Sénat le 5 mars 2015, le ministre a rappelé l'attention qu'il porte à la place des femmes au sein de son ministère et réaffirmé son souhait de voir reconnus leurs mérites et leurs compétences par l'accès en plus grand nombre à des commandements ou à d'autres postes de responsabilité.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84118

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5104

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9640